



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 9 AVRIL 2024

Présents : Mmes DUREUIL, LOPEZ, MILLAN
MM ASSELINE, BENARD, BOCOGNANO, DUCLOS, LAIGNEL, LANDREIN, MEYER

Absents : Mme DUPREY

Pouvoirs : Mmes BOURDELLÈS donne pouvoir à M. DUCLOS
M. LECARDONNEL donne pouvoir à M. BENARD

Secrétaire de séance : Mme MILLAN

Approbation du procès-verbal du conseil municipal ordinaire du 11 mars 2024 :
le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants (12 voix)

DELIBERATIONS

1. Présentation du compte de gestion 2023

➤	<u>Section de fonctionnement</u>	
	Prévision	1 465 187,21 €
	Recettes	768 680,10 €
	Dépenses	628 953,96 €
	Résultat de l'exercice	139 726,14 €
	Excédent de clôture	946 613,35 €
➤	<u>Section d'investissement</u>	
	Prévision	943 219,00 €
	Recettes	161 451,95 €
	Dépenses	174 947,45 €
	Résultat de l'exercice	-13495,50 €
	Excédent de clôture	230 484,20 €

Vote : Adopté à l'unanimité des présents et représentés : 12 voix pour

2. Présentation du compte administratif 2023

Le compte administratif 2023 est présenté en séance. Il est rigoureusement identique au compte de gestion 2023.

M. le Maire quitte la salle. M BENARD fait procéder au vote du compte administratif.

Vote : adoption à l'unanimité des présents et représentés (11 voix)

3. Affectation des résultats

- Affectation du résultat de fonctionnement :
 - Recettes d'investissement - compte 1068 : 0,00 €
 - Excédent de fonctionnement affecté au R002 : 946 613,35 €
- Affectation du résultat d'investissement :
 - Excédent d'investissement affecté au R001 : 230 484,20 €

Vote : Accord à l'unanimité des présents et représentés (12 voix) pour l'affectation de ces résultats au budget 2024.

4. Vote des Taux d'imposition

Pour le budget 2023, il est proposé de maintenir les taux de l'année précédente.

Les taux communaux proposés sont donc les suivants :

- Taxe foncière sur le bâti : 37,95 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 33,70 %
- Taxe d'habitation (pour les maisons secondaires) : 14,72 %

Vote : Accord à l'unanimité des votants (12 voix)

Les taux communaux sont inchangés. Cependant, les bases sur lesquelles s'appliquent ces taux devraient être revalorisées par les services de l'État, d'environ 3,9 %.

5. Vote des subventions aux associations

Le tableau suivant est présenté en séance :

COMPTE 65748 : Subvention aux associations	Proposition 2024
Jumelage anglais	350 €
Jumelage allemand	350 €
Association Trail Bois Baron (ATBB)	350 €
Godillots	350 €
APE	350 €
Comité d'animation	350 €
Subvention exceptionnelle au comité d'animation pour achat de matériel	100 €
TC2O	530 €
Amicale laïque	400 €
ASLO	200 €
Judo club fayacain	200 €
UNC	200 €
Ass. Cote 112	200 €
ADMR	400 €

SIAD	400 €
Foot Inter Odon	200 €
Divers	3070 €
TOTAL GENERAL	8 000 €
COMPTE 657364 : coopérative école	2 000 €
COMPTE 657363 : CCAS	5 000 €

Il est ensuite procédé au vote :

- Jumelage allemand : M. Laignel, président, ne participe pas au vote. Pour : 11 voix
- ATBB : M. Meyer, président, ne participe pas au vote. Pour : 11 voix
- Comité d'animation : Mme Lopez, secrétaire et Mme Millan, trésorière, ne participent pas au vote. Pour : 10 voix
- Pour l'ensemble des autres articles de ces comptes : accord à l'unanimité des votants et représentés (12 voix)

6. Budget primitif 2024

Fongibilité des crédits : il est proposé d'autoriser M. Le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- fonctionnement : 7 %
- investissement : 7 %

L'unanimité des membres présents et représentés étant d'accord avec cette proposition, cette autorisation sera inscrite dans les informations générales du budget.

Conformément aux nécessités de la gestion communale et aux propositions des différentes commissions, le budget 2024 est équilibré :

- En section de fonctionnement à 1 646 192,35 €
- En section d'investissement à 1 377 828,00 €

Les crédits sont votés par nature et par chapitre.

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité des votants et représentés (12 voix)

7. Modification statutaire dans le cadre du changement de l'adresse du siège social de la Communauté de Communes

M. Le Maire expose que la Communauté de Communes a changé de siège social.

La nouvelle adresse du siège social est : ZA Croix Boucher 4 rue du Colonel Arnaud Beltrame 14210 Evrecy.

Il est demandé au conseil municipal de donner son accord pour ce changement d'adresse.

Vote : 10 voix POUR – 2 voix CONTRE

8. Avenant à la convention avec la Communauté de Communes relative au service d'instruction des actes d'urbanisme

Le SIMAU est maintenant en capacité de traiter les demandes de publicité extérieure.
Il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour que le SIMAU prenne en charge ces demandes.

Vote : unanimité des votants et représentés (12 voix)

9. Acceptation admission en non valeur

Il est proposé au conseil municipal d'admettre en non valeur la somme de 11,09 €.
Cette somme concerne un paiement cantine pour une famille, qui n'habite pas Baron et pour laquelle l'enfant fréquente l'école de Baron.
Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce contre l'admission en non valeur de cette somme.

Informations

- Rencontre avec le SDEC :

Dans le cadre d'une stratégie de rénovation des bâtiments, le SDEC propose une prestation de diagnostic des bâtiments communaux. Cette prestation coûterait 5500 € par bâtiment et serait prise en charge à 80 % par le SDEC. Le sujet sera délibéré lors d'un prochain conseil municipal.

- Bibliothèque/ludothèque/espace numérique et convivial :

Le permis de construire a été déposé en février. Le SDIS a donné son accord. L'avis de la DDTM sur l'impact environnemental est attendu.

Les demandes de subvention ont été déposées. Des éléments complémentaires sur l'éco-conditionnalité sont demandés pour compléter la demande de subvention APCR (Aide aux Petites Communes Rurales). La DRAC ne donnera sa réponse qu'après validation du permis de construire.

- Projet sécurisation : rencontre de l'agence routière le 5 avril. Une deuxième rencontre est prévue le 10 avril

- Travaux de remise en état du réseau d'assainissement :

Ces travaux sont prévus sur une partie des voies suivantes : chemin Haussé, chemin des Saules, chemin du Pataras, route de Fontaine. De plus, la canalisation doit être relevée chemin du Mont. Ces travaux devraient être effectués avant l'été.

- La mairie sera sollicitée par la gendarmerie pour le processus d'engagement citoyen

- Des travaux de remise en état de la chaussée sont prévus par la CCVOO sur une partie du chemin du Ponchet et du chemin des Ecossais.

- Le conseil municipal déplore que la commune n'ait plus accès à la déchetterie que pour les produits dangereux. Elle doit maintenant se rendre sur une plateforme payante. Une demande sera faite à la CCVOO pour revoir l'accès des communes à la déchetterie.

- Manifestations prévues :

- 14 avril : repas des seniors

- 27 avril : concert

- 5 juin : 80ème anniversaire du débarquement. 50 à 70 véhicules anglais doivent venir. Au programme : conférences, expositions, repas pris en commun, apéro/concert-bal de musiques d'après-guerre

- 9 juin : élections européennes

Urbanisme

Dépôt de certificats d'urbanisme : 26 route de l'Eglise
12 chemin Constantin James
19A route de Fontaine

Dépôt de déclarations préalables : néant

Dépôt de permis de construire : 27 route de Fontaine – construction carport

La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance
Isabelle MILLAN



Le Maire
Georges LAIGNEL



Affecté le 15/04/24